



DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Dossier complet à remettre au plus tard le :

- Mercredi 13 juillet 2022 (Réinscription)
- Lundi 5 septembre 2022 (Inscription)

Dossier complet reçu le :
(Cadre réservé à l'administration)

IDENTITÉ

Élève mineur ou majeur

NOM : Prénom :
 Sexe : F M Date de naissance : ___ / ___ / ____
 Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023 : Classe :
 L'élève sera-t-il également inscrit dans un autre établissement musical en 2022/2023 ? Oui Non
 Si oui, lequel ?.....

Famille ou élève adulte

Si plusieurs inscriptions dans la même famille, ne compléter que pour 1 élève

Responsable légal 1 Situation prise en compte pour le calcul de la tarification et l'envoi des factures	Responsable légal 2 Renseignements complémentaires
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP / Ville :	CP / Ville :
Tel fixe :	Tel fixe :
Tel portable :	Tel portable :
Mail :	Mail :
Le responsable à contacter en priorité pour la scolarité (absences de professeurs, reports de cours...) :	
<input type="checkbox"/> Responsable 1 <input type="checkbox"/> Responsable 2	

👉 **Choix du mode de règlement :** (cf. Grille tarifaire en annexe)

Les tarifs sont applicables à l'année. Un échéancier vous sera envoyé au cours du 1^{er} trimestre.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière, même en cas de démission.

Le règlement se fera selon votre choix de règlement :

à réception d'une facture

en 1 fois (décembre) en 3 fois (décembre/mars /juin)

par prélèvement mensuel (de novembre à juillet)

Compléter : Contrat et mandat de prélèvement + RIB

👉 **Documents justificatifs à fournir pour le calcul de la tarification :**

Pour les Saintais ou habitants des communes conventionnées (liste disponible au secrétariat du Conservatoire) :

✍ Justificatif de domicile de moins de 6 mois

✍ [Attestation de quotient familial] OU [Avis d'impôts 2021 sur les revenus 2020 + attestation de paiement CAF]

Si le montant de votre quotient familial est supérieur à 2 000, seul le justificatif de domicile est nécessaire.

Si vous êtes dans cette situation, merci de cocher cette case :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription, la facturation et la gestion du compte des élèves. Les destinataires des données sont les services administratifs et les professeurs du Conservatoire. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du Conservatoire.

Formation musicale (solfège) obligatoire pour tous les instrumentistes à partir du CE1
Éveil musical (CP) obligatoire pour les élèves n'ayant jamais suivi ce cours

Formation musicale (solfège)

1^{ère} inscription

- Formation musicale 1^{ère} année
Récréàclaviers **OU** Récréàcordes **OU** Récréàvents
- Formation musicale ado / adultes
niveau débutant
- Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange)
Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée
Partie « Orchestre » du cours Récréà obligatoire
Formation Musicale Complémentaire (FMC) obligatoire
pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau sera adressée par mail.
 Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau.

Pour les élèves de cycle 2 : (cf. Informations FM)

- Cursus diplômant
 - Cursus diplômant renforcé
 - Cursus non diplômant
- Jour et heure du tronc commun souhaité :
-

Modules souhaités (+ jour et heure souhaité) :

1^{er} semestre :

.....

.....

2^{ème} semestre :

.....

.....

1^{ère} inscription

Vous pouvez faire jusqu'à trois choix d'instrument **(par ordre de préférence) :**

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

Avez-vous déjà pratiqué l'un de ces instruments ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Une convocation pour les tests d'orientation vous sera adressée par mail.

Attention, l'inscription dans une discipline n'est définitive qu'après les résultats des tests et selon la disponibilité des places dans la spécialité.

Réinscription

Pour le confort de travail des élèves, la jauge maximum par classe de formation musicale est de 10 à 12 élèves en fonction des cours. La sélection se fera par ordre de retour des dossiers d'inscription complets.

- Cycle / Année dans le cycle :
- Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

Pour les élèves de cycle 2 : (cf. Informations FM)

- Cursus diplômant
 - Cursus diplômant renforcé
 - Cursus non diplômant
- Jour et heure du **tronc commun** souhaité :
-

Modules souhaités (+ jour et heure souhaité) :

1^{er} semestre :

.....

.....

2^{ème} semestre :

.....

.....

- Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange)
Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée
Partie « Orchestre » du cours Récréà obligatoire
Formation Musicale Complémentaire (FMC) obligatoire
pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire

Réinscription

- Cursus diplômant
 - Formation continuée (après validation du C2.2 de FM)
- Instrument pratiqué 1 :
- Instrument pratiqué 2 :

Formation instrumentale ou vocale

Pratiques collectives

Pratique **obligatoire pour tous les instrumentistes vents et cordes à partir du cycle 1.3**, sauf décision contraire du professeur d'instrument ou demande de dispense (**à joindre au dossier**) validée par le Conseil Pédagogique.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ensemble à cordes junior | <input type="checkbox"/> Ensembles de guitares |
| <input type="checkbox"/> Orchestre de chambre | <input type="checkbox"/> Atelier de piano collectif |
| <input type="checkbox"/> Orchestre d'harmonie junior | <input type="checkbox"/> Atelier lyrique |
| <input type="checkbox"/> Orchestre d'harmonie | |

Autres ensembles (considérés comme pratique collective complémentaire pour les élèves en cycle 2) :

- Musique de chambre ICILABA (chœur de jeunes, du CE1 à la Terminale) Atelier Musiques Actuelles

PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES SEULES (inscription et réinscription)

Les pratiques collectives sont ouvertes aux élèves et aussi aux musiciens amateurs après validation du niveau instrumental par le responsable de l'ensemble instrumental ou vocal.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ensemble à cordes junior | <input type="checkbox"/> ICILABA (chœur de jeunes, du CE1 à la Terminale) |
| <input type="checkbox"/> Orchestre de chambre | <input type="checkbox"/> Ensembles de guitares |
| <input type="checkbox"/> Orchestre d'harmonie junior | <input type="checkbox"/> Atelier de piano collectif |
| <input type="checkbox"/> Orchestre d'harmonie | <input type="checkbox"/> Atelier lyrique |
| <input type="checkbox"/> Musique de chambre | <input type="checkbox"/> Atelier Musiques Actuelles |

ÉVEIL MUSICAL (de la Petite Section au CE1)

- Petite section Moyenne section Grande section CP

Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

- Parcours découverte (CP-CE1)

DANSE (à partir de la Moyenne Section)

Le certificat médical est obligatoire pour tous les danseurs et doit être fourni avant le 1^{er} cours de danse.

En effet, malgré la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, la pratique de la danse reste régie par la loi du 10 juillet 1989, inscrite au livre III du code de l'éducation qui stipule que « les exploitants doivent s'assurer avant le début de chaque période d'enseignement que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. »

Éveil et Initiation

- Éveil (MS et GS) Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

- Initiation 1 (CP) Initiation 2 (CE1)

Danse classique / jazz (à partir du CE2 – 8 ans *)

Cycle / Année dans le cycle :

- Coursus diplômant (*la pratique simultanée de la danse classique et de la danse jazz est **obligatoire***)
- Coursus non diplômant (*la pratique simultanée de la danse classique et de la danse jazz est **obligatoire***)
cf. contenus des cours en annexe
- Hors cursus classique – à partir du cycle 2 ; cf. contenus des cours en annexe
- Hors cursus jazz – à partir du cycle 2 ; cf. contenus des cours en annexe

* Selon le Schéma d'orientation pédagogique Danse du Ministère de la Culture (2004), les âges précisés s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

NOM et prénom de l'élève :

FICHE SANITAIRE – à compléter par TOUS les élèves y compris les adultes

👉 **Traitement en cours :** Oui Non

Si **oui**, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments, dans leur emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'enfant)

👉 **Allergies :** Oui Non

Si oui, préciser la cause des allergies et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Autres remarques à prendre en compte (troubles DYS : troubles cognitifs spécifiques, ou autres) :

👉 **Personnes à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : Tél :

Nom : Tél :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : Tél :

👉 **Autorisation de soins :**

J'autorise le responsable du Conservatoire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

AUTORISATIONS

J'autorise Je n'autorise pas
la Ville de Saintes à procéder à l'enregistrement photographique et/ou audiovisuel des prestations effectuées du 1^{er} septembre 2022 au 15 juillet 2023 dans le cadre des concerts, spectacles, auditions, répétitions, cours ou examens organisés par le Conservatoire et à procéder à la diffusion et à l'exploitation des enregistrements en tout ou partie dans le cadre de la promotion du Conservatoire ou du projet pédagogique.

Je soussigné(e)
responsable de l'élève.....

autorise n'autorise pas
le départ **non accompagné** de mon enfant de l'établissement (2^{ème} et 3^{ème} étages de l'Abbaye-aux-Dames, salles de danse Sercan et Chavagne, pôle Saint-Exupéry, abbatale, cathédrale Saint-Pierre et tout autre lieu mobilisé pour les cours, répétitions et représentations du Conservatoire).

J'accepte que mon adresse mail (Responsable légal 1) soit communiquée à l'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) et aux représentants des parents d'élèves afin qu'ils puissent me contacter dans le cadre de leurs missions au sein du Conservatoire.

Nous vous rappelons qu'en faisant cette inscription, l'élève et son responsable légal

- Déclare avoir pris connaissance du cursus général des études et des modalités d'inscription au Conservatoire
- S'engagent à suivre l'ensemble du/des cursus choisi(s)
- S'engagent à respecter les modalités pédagogiques et les bonnes pratiques exposées en annexe

J'ai pris connaissance de la gestion de mes données personnelles et en accepte les termes. En remplissant ce dossier d'inscription j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande.

Fait à :

Le :

Signature :

**RÈGLEMENT FINANCIER
ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE **MENSUEL****

**Relatif au paiement des activités et prestations des services communaux
proposées aux usagers des services**

Entre : M. / Mme (*nom et prénom*)

Père/mère/tuteur de (*nom et prénom du ou des élèves*) :

.....

Demeurant (*adresse*) :

.....

Et la **Commune de SAINTES**, représentée par son Maire agissant en vertu de la délibération n°2019-65 du 6 juin 2019, instituant la possibilité de paiement par prélèvement automatique pour le paiement des activités et prestations des services communaux proposées aux usagers des services.

Il est convenu ce qui suit :

1— Dispositions générales

Les redevables concernés par les activités peuvent régler leur facture :

- **en numéraire**, à la Trésorerie de SAINTES et Banlieue Municipale,
- **par chèque bancaire**, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse indiquée sur la facture,
- **par prélèvement automatique mensuel** dont les modalités suivent :

a) Activités/Prestations concernées : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE (CMD)

b) Adhésion

pour l'année scolaire 2022 / 2023, vous devez retourner votre demande avant le 5 septembre 2022

c) Tarification

L'utilisateur bénéficie de la garantie des tarifs de base qui ont été votés par le Conseil Municipal, et selon les modalités définies par délibérations et/ou règlements intérieurs.

2 — Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique mensuel recevra un échéancier des prélèvements courant octobre ; les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois (de novembre à juillet).

3 — Montant du prélèvement

Chaque prélèvement varie en fonction de la facture du mois écoulé.

4 — Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES.

Il conviendra de le remplir et le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la Mairie de SAINTES : Square André-Maudet - Boîte Postale 20319 — 17107 SAINTES CEDEX.

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

5 — Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES :

Par mail : conservatoire@ville-saintes.fr

Ou par courrier à : Mairie de SAINTES — Conservatoire de Musique et de Danse, Square André-Maudet - BP 319 — 17107 SAINTES CEDEX.

6 — Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau la mensualisation pour l'année suivante.

7 — Échéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. L'échéance impayée est à régulariser auprès du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély.

8 — Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat en informe Monsieur le Maire de SAINTES par lettre simple avant le 15 de chaque mois.

9 — Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES. Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES; la contestation amiable ne suspend pas le prélèvement automatique.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement - le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Fait à..... , le

Le Maire,

Bon pour accord de prélèvement automatique mensuel,
(Nom, prénom, date, signature)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **COMMUNE DE SAINTES** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **COMMUNE DE SAINTES**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 94 ZZZ 447331

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : COMMUNE DE SAINTES

Adresse : Square André-Maudet – BP 20319

Code postal : 17107

Ville : SAINTES CEDEX

Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

_____ ()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **COMMUNE DE SAINTES**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **COMMUNE DE SAINTES**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



NOTE D'INFORMATIONS – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

↳ Modalités d'inscription :

Le dossier, un par élève, est à retourner **rempli, signé et complet avec les justificatifs demandés** au plus tard le :

Mercredi 13 juillet 2022 pour les réinscriptions

Lundi 5 septembre 2022 pour les inscriptions

- au secrétariat du Conservatoire (14 place de l'Abbaye / conservatoire@ville-saintes.fr)
- ou à envoyer à l'adresser ci-dessous : Conservatoire municipal
Hôtel de Ville – Square André Maudet – BP 319
17107 SAINTES CEDEX

Pour information : fermeture du secrétariat du Conservatoire du 18 juillet au 7 août 2022



Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Ceux remis hors délai seront mis en liste d'attente et validés uniquement en fonction des places disponibles.

Veillez noter que les informations du Conservatoire seront principalement communiquées par mail.
Merci de prévenir aussitôt le Conservatoire en cas de changement d'adresse mail.

Les inscriptions définitives en classes d'éveil (musique ou danse), en parcours découverte, en formation musicale (à partir du cycle 1.3) et en cursus danse se font dans la limite des places disponibles, selon zone géographique (Saintes et communes conventionnées prioritaires) et ordre d'arrivée des dossiers.

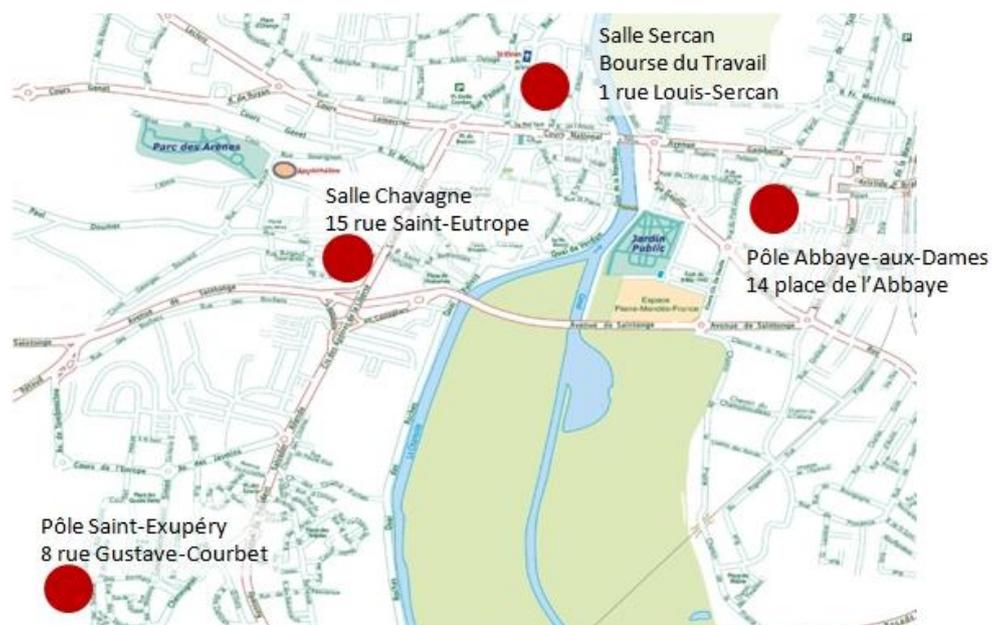
Sans retour de notre part au 5 septembre, l'inscription demandée est considérée comme validée.

Pour les classes instrumentales, toute nouvelle demande fera l'objet d'une convocation à un test d'orientation début septembre. La validation de l'inscription se fera uniquement après cette rencontre avec le(s) professeur(s).

↳ Période d'activité :

- Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire ; les vacances débutent après les cours du samedi.
- **Date de début des cours :** Lundi 12 septembre 2022 pour l'éveil, la FM, les pratiques collectives et la danse
Lundi 19 septembre 2022 pour les cours instrumentaux
- **Date de fin des cours :** Lundi 3 juillet 2023 après les cours
1 semaine sera banalisée pour le spectacle de fin d'année prévu le 1^{er} juillet 2023

↳ Lieux d'enseignement :



↳ **Bonnes pratiques :**

Le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes est un **établissement municipal** agréé par l'État. Il est un lieu d'apprentissage « du faire et du vivre ensemble » dans lequel les élèves sont au cœur du projet pédagogique.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours et examens jalonnant leur parcours **mais aussi aux différents projets de classe** sont des facteurs essentiels à leur évolution musicale ou chorégraphique. **Toute absence devra être justifiée** auprès du secrétariat et anticipée chaque fois que possible.

Un travail personnel régulier est indispensable pour pouvoir appliquer les conseils des enseignants. Les parents d'élèves sont invités à s'informer régulièrement, tout au long de l'année, de l'évolution de leurs enfants auprès des professeurs qui se tiennent à leur disposition sur rendez-vous si besoin. **Afin d'aider les élèves de manière personnalisée** tout au long du cursus, des heures de soutien de formation musicale sont proposées à l'initiative de l'un des professeurs ou de l'élève.

La présence en auditeur à des concerts, auditions ou spectacles du Conservatoire et de nos partenaires culturels enrichit la culture des élèves et **fait ainsi partie de leur formation** en développant leur esprit critique, leur motivation et leur connaissance du répertoire.

Pour son bon déroulement et le respect de tous les élèves **merci de faire le maximum pour rester tout au long de l'audition** concernée ; le corps professoral s'engageant à en limiter la durée.

Les élèves sont tenus de participer à l'ensemble des manifestations publiques du Conservatoire de musique pour lesquelles leur participation a été requise.

Le conseil d'établissement permet un échange entre les différents acteurs du Conservatoire (parents, élèves, professeurs, direction, élus et administration municipale, Abbaye aux Dames...). Des **représentants de parents et d'élèves** sont donc élus pour deux ans pour vous représenter.

L'association des parents d'élèves (APEC) propose à toutes les familles différents services et aide à la réalisation de certains projets pédagogiques (master-class, déplacements des élèves...), n'hésitez pas à vous renseigner sur ses activités et à vous y investir si vous le pouvez.

Merci de **respecter le droit à l'image** de chacun lors des différentes auditions ou spectacles du Conservatoire et de ne pas diffuser sur un média quel qu'il soit l'image d'un tiers sans son accord préalable.

↳ **Tarifs d'inscription 2022/2023 :** (cf. grille tarifaire en annexe)

Votre cotisation est établie en fonction de votre **lieu de résidence** (Saintes et communes conventionnées / Communes extérieures) mais également, pour le tarif Saintes, en fonction du **niveau de vos revenus annuels**. Le quotient familial sert de référence.

Certaines communes extérieures versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière (cf. Règlement intérieur pour les cas particuliers).

Le règlement de votre cotisation intervient **auprès du Trésor Public après réception à votre domicile de votre facture**.

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

14 place de l'Abbaye

17100 SAINTES

(2^{ème} étage de l'Abbaye-aux-Dames)

Tel : 05 46 92 50 80

Mail : conservatoire@ville-saintes.fr



INFORMATIONS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

↳ **Tests d'orientation et admissions :** (cf. présentation des cursus en annexe)

Tous les élèves demandant à intégrer le Conservatoire de Saintes pour la première fois sont convoqués à un « test d'orientation » pour le ou les instrument(s) demandé(s).

Ces tests auront lieu **le mercredi 7 septembre** (9h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00). Une convocation vous sera envoyée par mail avec un horaire précis, après traitement de votre dossier d'inscription.

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau de formation musicale pour le jeudi 8 septembre à partir de 17h30, vous sera adressée par mail. Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau de formation musicale.

Les résultats de ces tests seront communiqués via le site Internet de la Ville de Saintes **à partir du jeudi 8 septembre 17h00**. Ils seront également affichés à l'entrée du Conservatoire. En cas d'admission dans plusieurs classes instrumentales, nous vous remercions de contacter le secrétariat **au plus tard le vendredi 9 septembre à 14h00** afin de faire part de votre choix.

Les élèves admis seront contactés par le professeur afin de déterminer le jour et l'horaire du cours individuel d'instrument. Une réunion sera organisée afin de présenter l'année à venir et d'échanger avec le professeur sur les projets de la classe (cf. page 3).

Attention : veuillez tenir compte des horaires de formation musicale et de pratiques collectives dans le choix de vos horaires de cours, en laissant minimum **15 minutes** entre chaque cours.

↳ **Modalités pédagogiques :**

En cas de forte demande, les élèves ayant suivi des cours d'éveil au sein de l'établissement seront prioritaires pour intégrer une classe instrumentale. Cependant, le test d'orientation étant obligatoire, l'enseignant peut, à l'issue de celui-ci, estimer que l'enfant n'est pas encore en mesure d'intégrer le cursus de formation.

Les pratiques collectives et la formation musicale, considérées comme objectif structurant de la Formation Musicale Générale font partie intégrante du cursus pour tous les élèves et sont, à ce titre, obligatoires. **Toute demande de dispense doit être motivée et déposée lors de l'inscription de l'élève** ou au plus tard le **15 septembre**.

Le contrôle continu, pris en compte lors des examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycles, est un outil permettant aux parents de suivre l'évolution de leur enfant, de comprendre les attentes du professeur et de faciliter les échanges. **Les enseignants restent disponibles pour prendre des rendez-vous individuels** avec les parents qui le souhaitent.

Brevet d'Études Musicales (fin de 2nd cycle) et **Certificat d'Études Musicales** (fin de 3^{ème} cycle) : leur validation est **subordonnée à l'obtention des trois unités de valeur correspondant aux trois matières obligatoires de la formation** : apprentissage de l'instrument, formation musicale et pratique collective.

L'examen du C.E.M. se déroule sous la forme d'un concert que les élèves conçoivent librement avec l'aide de leurs enseignants. Il a pour but de faire apprécier au jury une démarche artistique complète et reflète également la vie artistique des élèves en dehors de l'établissement. L'élève est ainsi considéré comme un artiste amateur à part entière. **Afin de se sensibiliser à cette démarche, la présence des élèves de second et troisième cycle à ces examens-concerts est fortement conseillée.**

La « **formation continuée** » est ouverte aux élèves ayant validé leur cycle 2.2 de formation musicale avec un contrôle continu de 12/20 minimum. **Choisir cette formation, c'est sortir du système des évaluations de fin de cycle et poursuivre un apprentissage non diplômant centré sur la pratique collective.** La formation musicale n'est plus obligatoire, le temps de cours d'instrument est réduit à 30 minutes et la réinscription après 2 ans de « formation continuée » est en fonction du nombre de places disponibles.

↳ **Horaires aménagés :**

Des élèves qui dépendent du secteur du collège René Caillé peuvent dans le cadre de leur inscription en **curcus diplômant** au Conservatoire bénéficier des classes à horaires aménagés (deux après-midi libérés par semaine) dans la limite des places disponibles et selon l'organisation possible au sein du conservatoire. Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation auprès du rectorat.

↳ **Locations d'instruments :**

La location est réservée en priorité aux **élèves débutants**.

La location d'instruments est annuelle (de septembre à septembre) ou trimestrielle.

Afin de ne pas léser les futurs bénéficiaires et de pouvoir procéder à la révision des instruments, **le retour à la date du 1^{er} septembre est impératif**.

Le contrat de location **doit être complété** début septembre de l'année scolaire en cours **auprès du professeur et déposé au secrétariat**. En cas de changement d'instrument en cours d'année, la famille doit en informer le secrétariat.

Seuls les dommages liés à l'usure normale de l'instrument seront pris en charge par le Conservatoire.

L'emprunteur s'engage à déclarer au Conservatoire dans les 48 heures, tout sinistre survenu sur un instrument mis à sa disposition. En cas de vol avec effraction, un dépôt de plainte sera demandé. En cas de simple disparition, l'emprunteur s'engage à procéder à l'indemnisation du Conservatoire à hauteur de la valeur d'achat de l'instrument diminué d'une vétusté ne pouvant excéder la moitié de sa valeur. **Il est interdit de procéder à la réparation ou de faire réparer un instrument sans l'accord préalable du Conservatoire. Pour tout sinistre engageant la responsabilité de l'utilisateur, une déclaration sera faite auprès de son assureur en responsabilité civile**, afin de permettre au Conservatoire de procéder à un recours en indemnisation.

↳ **Matériel pour les cours de formation musicale (solfège) :** (cf. présentation de la FM en annexe)

Les élèves doivent venir à chaque cours avec leur matériel : crayon à papier, gomme et livre (selon référence ci-dessous).

En début d'année chaque professeur vous communiquera d'éventuels besoins supplémentaires qu'il faudra également apporter à chaque cours.

Les élèves doivent venir avec leurs instruments en module de **déchiffrage** et de **soundpainting**, ainsi que pour tous les **cours de FM de 1^{er} cycle**.

- **Récréàclaviers 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
- **Récréàclaviers 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
- **Récréàvents 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
- **Récréàvents 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
- **1.3** : Jouons avec la FM volume 3
- **1.4** : Jouons avec la FM volume 4
- **2.1** : Jouons avec la FM volume 5
- **2.2** : Jouons avec la FM volume 6
- **2.3** : Jouons avec la FM volume 7
- **2.4** : Jouons avec la FM volume 8
- **CEM** : Jouons avec la FM volume 9
- **Ado-Adultes (tous niveaux)** : Jouons avec la FM volume Adulte

Informations pour acheter
la méthode disponible sur
jouonsaveclafm.fr

Chaque élève doit avoir son livre **dès le premier cours**.

Achat possible par l'APEC (cf. bon de commande en annexe)

↳ Réunions de rentrée :

Alto	Nouveaux élèves : Vendredi 8 septembre à 18h30 Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye) Déjà inscrits : Lundi 5 septembre à 18h30 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Violon	Nouveaux élèves : Mercredi 14 septembre à 18h30 Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye) Déjà inscrits (sauf exceptions précisées par la professeure) : Lundi 5 septembre à 18h30 - Atelier Vocal (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Violoncelle	Cours ouverts les premières semaines
Guitare	Vendredi 9 septembre à 18h30 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Clarinete	Mardi 13 septembre à 18h00 - Atelier Vocal (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Flûte traversière	Cours ouverts les 3 premières semaines pour les nouveaux élèves
Hautbois	Lundi 12 septembre à 19h00 - Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Saxophone	Nouveaux élèves : Lundi 12 septembre à 18h00 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye) Déjà inscrits : Lundi 12 septembre à 19h00 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Cor	Mardi 13 septembre à 18h00 - Salle 1 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Percussions	Cours ouverts les 21 et 28 septembre - Pôle Saint-Exupéry
Trombone	Nouveaux élèves : Mercredi 14 septembre à 18h00 - Salle 1 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Trompette	Jeudi 15 septembre à 18h30 - Pôle Saint-Exupéry
Orgue-Clavecin	Mercredi 14 septembre à 18h00 - Espace Béatrix (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Guillaume Corti)	Cours ouverts les 3 premières semaines
Piano (Sylvie Hugon)	Nouveaux élèves : Mercredi 21 septembre à 19h00 Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Sabine Labussière)	Lundi 10 octobre (horaire et lieu à préciser)
Piano (Rémy Martin)	Cours ouverts la première semaine
Danse (éveil, classique et jazz)	Pendant les cours de la première semaine
Chœur ICILABA	Mercredi 28 septembre à 14h00 ou 16h30 au choix (durée : environ 15 minutes) Les cours de ce jour seront assurés normalement - Pôle Saint-Exupéry
Récréàvents / Récréàclaviers	Le 1 ^{er} cours sera ouvert aux parents afin d'expliquer le fonctionnement de l'année
FM cycle 1.3	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine
FM cycles 2 et 3	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine pour les nouveaux élèves et les personnes ayant rencontré des problèmes avec les outils technologiques mis à disposition



PRÉSENTATION DES CURSUS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

<p>Éveil <i>(de la Petite Section au CP)</i></p>	1 cours (de 30 min à 1h)
<p>Parcours découverte <i>(CP/CE1 – GS selon places disponibles)</i></p>	Découverte de 8 ou 9 instruments sur l'année (3 séances de 30 min par instrument)

En complément des cursus ci-dessous, il est possible, selon le profil de l'élève, de suivre un cours de pratiques collectives uniquement

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
<p>Initiation instrumentale <i>(possible en Grande Section et CP)</i></p>		1 cours instrument (20 min) 1 cours Éveil (si jamais suivi) ▼		
<p>Cycle 1 / 1^{ère} et 2^{ème} années</p>		1 cours instrument (30 min) 1 cours « Récréa » (1h30) ▼		
<p>Cycle 1 / 3^{ème} à 5^{ème} années</p>		1 cours instrument (30 min) 1 cours FM (solfège) (1h30) 1 cours pratiques collectives ▼		
		Examen de fin de 1^{er} cycle ▼		

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
Cycle 2 / 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	Possibilité de changer de cursus pendant le cycle <i>NB : 2 ans mini pour valider les modules* choisis</i>			
	1 cours instrument (35 à 50 min selon l'année) FM (solfège) : • tronc commun (45 min) • 4 modules* à valider dans le cycle (2 au choix + chant avancé + analyse écrite) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (35 à 50 min selon l'année) FM (solfège) : • tronc commun (45 min) • 3 modules* au choix à valider dans le cycle 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (35 à 50 min selon profil) FM (solfège) uniquement tronc commun (45 min) 1 cours pratiques collectives	
Cycle 2 / 3 ^{ème} à 5 ^{ème} années				Si validation du FM cycle 2.2 (mini 12/20) 1 cours instrument (30 min) 1 cours pratiques collectives (possible pendant 2 ans puis réinscription si place disponible seulement)
	Examens de fin de 2^{ème} cycle BEM <i>(poursuite possible en cursus diplômant renforcé ou non diplômant)</i>	Examens de fin de 2^{ème} cycle BEM <i>(poursuite possible en cursus non diplômant)</i>	Examen de fin de 2^{ème} cycle possible uniquement en instrument <i>Attestation de niveau (poursuite possible en formation continuée)</i>	

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
Cycle 3 (1 à 2 ans)	1 cours instrument (1h) 1 cours FM (solfège) (2h) 1 cours pratiques collectives ▼		Si validation du BEM (cycle 2) 1 cours instrument (1h) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (30 min) 1 cours pratiques collectives (cf. modalités ci-dessus)
	Examens de fin de 3^{ème} cycle CEM ▼		Examen de fin de 3^{ème} cycle possible uniquement en instrument <i>Attestation de niveau</i>	
Perfectionnement (2 ans)	1 cours instrument (1h) 1 cours orchestre			

* module de 30 minutes sur 1 semestre (note d'information jointe au dossier)



INFORMATIONS FM – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

↳ Présentation du cursus

Le cours de FM, formation musicale (solfège), a pour objet l'apprentissage du langage et des codes qui permettent de savoir entendre autrement, comprendre, écrire, interpréter, arranger, improviser, créer... et peu à peu être autonome dans une pratique musicale.

La Formation musicale a pour rôle de former le musicien à ressentir, comprendre la musique dans sa diversité et à en avoir une pratique vocale et instrumentale immédiate.

Elle est en lien avec les autres disciplines et propose un lieu d'expérimentation, d'expression et d'entraînement, ouvert sur les différentes esthétiques, la formation musicale permet donc à chaque élève d'acquérir une culture musicale large et ouverte.

Cycle 1

- Durée : 3 à 5 ans avec cours **Récréà** les deux premières années
- Contrôle continu tout au long du cycle

Cycle 2

- Durée : 3 à 5 ans
- Parcours personnalisés :
 - diplômant renforcé (accès au cycle 3)
 - diplômant (validation du cycle 2)
 - non diplômant
 - formation continuée possible après validation du niveau 2.2 (12/20)
- Examen pour valider le cycle et/ou le passage au cycle supérieur (avec prise en compte du contrôle continu à 30%)

Cycle 3

- Durée : 1 à 2 ans
- Examen pour valider son UV de formation musicale du CEM

↳ Les « Récréà »

Fruit d'une réflexion menée par les enseignants et dispensée au conservatoire depuis la rentrée 2012, cette nouvelle forme d'enseignement musical développe les liens entre la théorie et la pratique. L'utilisation de la voix, de l'approche corporelle et, surtout, de l'instrument a pour objectif de donner une dimension concrète et immédiate aux notions théoriques abordées lors du cours.

Cette approche a permis de regrouper, sur les deux premières années, l'enseignement de l'orchestre et de la formation musicale dans un seul cours de 1h30, dirigé par un binôme d'enseignants : 45 minutes de théorie et 45 minutes d'orchestre.

Le répertoire de chaque séance est élaboré en fonction des objectifs communs mais aussi en prenant en compte les spécificités de chaque instrument. Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, les élèves sont regroupés par département instrumental (vents, cordes, claviers).

Les cours Récréà se produisent en concert au moins une fois par an.

↪ Cycle 2

Depuis de la rentrée 2021, le fonctionnement du cycle 2 est entièrement revu par l'équipe pédagogique.

Il est désormais composé :

- d'un tronc commun obligatoire pour tous d'une durée de 45 mn hebdomadaire
- et selon les parcours choisis :
 - un module chant obligatoire l'année du bisannuel
 - de modules facultatifs (au choix) ou obligatoires

Les modules fonctionnent par semestre (septembre- février / février-juin), le choix se fait pour l'année entière lors de l'inscription

Trois parcours personnalisés sont possibles :

- **Diplômant renforcé (permet l'entrée en cycle 3)**

- Tronc commun
- + 4 modules à valider durant le cycle (2 modules obligatoires, « chant avancé » et « analyse écrite », + 2 au choix)

- **Diplômant (permet la validation du cycle 2)**

- Tronc commun
- + 3 modules à valider durant le cycle (au choix), le module chant est obligatoire l'année du bisannuel

- **Non diplômé**

- Tronc commun uniquement (avec maintien du temps de cours instrumental), sauf l'année du bisannuel (module chant obligatoire)
- Passage possible en formation continuée si validation du cycle 2.2 de FM (moyenne de 12/20 pendant le tronc commun)
- Retour au parcours diplômé possible (2 ans minimum pour valider les modules choisis)

NB : Chaque élève qui le souhaite peut faire, en plus, des modules qui l'intéressent. Sous réserve des places disponibles.

Les modules proposés :

- **MODULE 1 - Orchestration et arrangement** (*effectif maximum de 5 élèves / ouvert aux 2.2 minimum*)

Dans ce module, les élèves apprendront à créer une œuvre pour petit ensemble en partant d'une partition simple pour piano. Pour cela ils apprendront les tessitures des instruments, leurs possibilités techniques, ils utiliseront les techniques de transposition si nécessaire. Cela pourra donner lieu à un partenariat avec le module déchiffrage qui déchiffrera leurs orchestrations. *Évaluation sur projet (audition, concert, enregistrement...).*

- **MODULES 2 et 3 – Polyrythmie** (*effectif souhaité de 2 à 6 élèves / le niveau 1 est pour les 2.1 et 2.2 ; le niveau 2 est pour les 2.3 et 2.4*)

Dans cet atelier, les élèves viennent développer leur sens du rythme et consolider leurs acquis rythmiques. Ils peuvent s'amuser à dépasser leurs limites à l'infini et développer ainsi leur capacité à faire plusieurs choses à la fois. Ils pourront créer eux même des morceaux en polyrythmie et laisser libre cours à leur imagination. *Évaluation orale en fin de semestre.*

- **MODULE 4 - Déchiffrage instrumental** (*effectif souhaité de 2 à 5 élèves, amener son instrument / en priorité pour les 2.1 et 2.2*)

Ce module est fait pour ceux qui ne veulent plus jamais se perdre lors d'un déchiffrage en groupe. Il permet d'acquérir les outils nécessaires pour se débrouiller face à une nouvelle partition et met les élèves en situation de simplifier une partition pour pouvoir continuer à jouer avec les autres en gardant le tempo même si la partition est trop difficile à jouer entièrement en déchiffrage. Ce module sera amené à déchiffrer les orchestrations faites par les élèves du module orchestration. *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 5 - Analyse écrite (obligatoire pour entrer en cycle 3)** (*ouvert exclusivement aux 2.4*)

Ce module propose d'approfondir toutes les notions théoriques apprises depuis la première année et de les utiliser pour comprendre une partition, son langage harmonique, l'époque à laquelle elle a été composée et le compositeur qui pourrait en être à l'origine. *Évaluation écrite en fin de semestre.*

- **MODULE 6 - Percussions corporelles (les sons du corps)** (*pas de contrainte d'effectif / ouvert à tous les élèves*)

Dans cet atelier, les élèves pourront explorer les sons de leur corps à travers un répertoire adapté, riche et varié. Des musiques traditionnelles aux musiques actuelles, en passant par des réinterprétations du répertoire classique, les élèves pourront exploiter leur bagage rythmique mais aussi développer leur créativité. *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 7 - Soundpainting** (*effectif minimum 5 élèves, amener son instrument / ouvert à tous les élèves*)

Le soundpainting est une discipline mélangeant le jeu instrumental, vocal, gestuel et théâtral. Le « soundpainter » joue le rôle de chef d'orchestre grâce à un ensemble de signes et utilise les réponses des exécutants afin de composer une œuvre en temps réel. Dans ce module, l'élève pourra être l'exécutant et faire partie du groupe mais également le « soundpainter » et créer à son tour des œuvres uniques et originales. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

- **MODULES 8 et 9 - Initiation à la composition** (*effectif maximum 4 élèves / le niveau 1 est pour les 2.1 et 2.2 ; le niveau 2 est pour les 2.3 et 2.4*)

Apprendre à composer une ou plusieurs œuvres avec des outils simples et une méthodologie adaptée à chaque élève. Par petits groupes, les élèves pourront découvrir l'art de la composition en maniant les méthodes d'analyse, d'écoute et d'écriture tout en développant leur créativité. Cet atelier est destiné aux débutants comme aux élèves ayant déjà expérimentés la composition. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

- **MODULE 10 - Chant avancé (validation obligatoire pour entrer en cycle 3)**

(*effectif maximum 12 élèves/ ouvert à tous mais priorité aux 2.3 et 2.4*)

Cet atelier amène à explorer sa voix et à maîtriser les différentes techniques vocales grâce à la polyphonie, à travers un répertoire éclectique et mêlant tous les styles musicaux. *Évaluation par projet (audition, concert, enregistrement...).*

- **MODULE 11 - Initiation à la direction** (*effectif idéal de 4 à 8 élèves, maximum 10 élèves / ouvert à tous les élèves*)

Ce module vise à permettre aux élèves de découvrir un autre univers, la sensation de pouvoir tirer les ficelles du son pour obtenir un rendu propre à leurs émotions. Ils pourront y appréhender d'un côté le travail à la table et la gestion d'une répétition et de l'autre les techniques de base de direction. Ce module aboutira pour les deux ou trois dernières séances à la direction d'un petit ensemble. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

ATELIER - Chant Bisannuel (suivi obligatoire pour tous au 1er semestre chaque année de spectacle bisannuel)

Cet atelier amène à travailler les chants du bisannuel en polyphonie, développer l'écoute et préparer le travail qui sera fait lors des répétitions communes. *Évaluation par assiduité à chaque séance de module et aux répétitions communes de chœur FM.*

Cycle 3

L'entrée en cycle 3 se fait après validation du cycle 2 parcours diplômant renforcé mention AB (12/20).

La validation du cycle 3 se fait par un examen (écrit et oral) à l'issue d'1 ou 2 ans de formation selon avis du professeur. Il faut obtenir la mention AB (12/20) pour valider l'UV de FM.

Le diplôme du CEM (Certificat d'Études Musicales) est décerné après validation des 3 unités de valeur :

- apprentissage de l'instrument
- formation musicale
- pratique collective

Cours Ados-Adultes

Pour les adolescents débutants ou les adultes qui souhaitent parfaire leurs connaissances sans intégrer le cursus, des cours ados-adultes sont proposés (45min par semaine pour les débutants puis 1h par semaine pour les niveaux intermédiaires et avancés).

Il existe trois niveaux : débutant / intermédiaire /avancé. Les notions abordées correspondent au 1^{er} cycle.



HORAIRES FM (SOLFÈGE) – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

CYCLE 1 (à partir du CE1)

Cycle et année dans le cycle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1.1 Récréàclaviers <i>pour les élèves de claviers et guitare</i>			10h00 – 11h30 J. PAIN / G. CORTI Salle At. Choral (3 ^e étage)	
1.1 Récréàcordes <i>pour les élèves de violon, alto et violoncelle</i>			9h15 – 10h45 S. CUQ / C. FREREBEAU Pôle St-Exupéry	
1.1 Récréàvents <i>pour les élèves vents et percussions</i>			9h00 – 10h30 H. GIBLIN / L. BOUGOUIN Pôle St-Exupéry	
1.2 Récréàclaviers <i>pour les élèves de claviers et guitare</i>			10h45 – 12h15 J. PAIN / G. CORTI Salle At. Choral (3 ^e étage)	
1.2 Récréàcordes <i>pour les élèves de violon, alto et violoncelle</i>			10h00 – 11h30 S. CUQ / C. FREREBEAU Pôle St-Exupéry	
1.2 Récréàvents <i>pour les élèves vents et percussions</i>			10h45 – 12h15 H. GIBLIN / L. VERCHERE Pôle St-Exupéry	
1.3		17h15 – 18h45 S. CUQ – At. Choral	9h15 – 10h45 S. PIERRE - Salle FM1	
			15h00 – 16h30 S. CUQ – At.Choral	17h15 – 18h45 S. CUQ – At. Choral
1.4 / 1.5	17h15 – 18h45 S. PIERRE – Salle FM1		10h45 – 12h15 S. PIERRE – Salle FM1	18h15 – 19h45 S. PIERRE – Salle FM1
			15h00 – 16h30 J. PAIN – Salle FM2	

FMC 1^{er} niveau : Jean Jaurès (mardi 16h15 à 17h00, à confirmer)
Léo Lagrange (jeudi 16h15 à 17h00, à confirmer)

FMC 2^{ème} niveau : Jean Jaurès + Léo Lagrange
(jeudi de 17h15 à 18h15, salle FM1)

CYCLE 3

Mercredi	18h30 – 20h00	S. PIERRE	Salle FM1
----------	---------------	-----------	-----------

SOUTIEN

Jeudi	19h45 – 20h15	S. PIERRE	Salle FM1
Mercredi	12h15 – 12h45	H. GIBLIN	Pôle St-Exupéry

*Des cours de soutien supplémentaires pourront être proposés par Helen GIBLIN en cours d'année
(jour et horaires à définir avec chaque élève en fonction des besoins)*

FM ado / adultes

Niveau débutant	Niveau intermédiaire	Niveau avancé
Mercredi – 17h00 – 17h45 J. PAIN – Salle FM2	Mercredi – 17h45 – 18h45 J. PAIN – Salle FM2	Mardi – 19h45 – 20h45 J. PAIN – Salle FM2

CYCLE 2 (tronc commun et modules)

LUNDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'aux vacances de février)</i>		2ème semestre <i>(de septembre jusqu'aux vacances de février)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM1</i>		<i>S. PIERRE – Salle FM1</i>	
18h45-19h30	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	
19h30-20h15	TRONC COMMUN 2.2		TRONC COMMUN 2.2	
MARDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'aux vacances de février)</i>		2ème semestre <i>(de septembre jusqu'aux vacances de février)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM1</i>	<i>J. PAIN – Salle FM2</i>	<i>S. PIERRE – Salle FM1</i>	<i>J. PAIN – Salle FM2</i>
17h15-17h45	Module 3 : Polyrythmie niveau 2	Module 6 : Percussions corporelles	Module 4 : Déchiffrage	Module 8 : Composition niveau 1
17h45-18h30	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.1	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.1
18h30-19h00	Module 1 : Orchestration	Module 10 : Chant avancé	Module 5 : Analyse	Module 7 : Soundpainting
19h00-19h45	TRONC COMMUN 2.4	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.4	TRONC COMMUN 2.2
19h45-20h15	Module 5 : Analyse		Module 3 : Polyrythmie niveau 2	
MERCREDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'aux vacances de février)</i>		2ème semestre <i>(de septembre jusqu'aux vacances de février)</i>	
	<i>S. PIERRE – Salle FM1</i>	<i>J. PAIN – Salle FM2</i>	<i>S. PIERRE – Salle FM1</i>	<i>J. PAIN – Salle FM2</i>
13h15-13h45	Module 4 : Déchiffrage	Module 7 : Soundpainting	Module 2 : Polyrythmie niveau 1	Module 9 : Composition niveau 2
13h45-14h30	TRONC COMMUN 2.4	TRONC COMMUN 2.1	TRONC COMMUN 2.4	TRONC COMMUN 2.1
14h30-15h00	Module 5 : Analyse	Module 9 : Composition niveau 1	Module 1 : Orchestration	Module 10 : Chant avancé
15h00-15h45	TRONC COMMUN 2.2		TRONC COMMUN 2.2	
15h45-16h15	Module 2 : Polyrythmie niveau 1		Module 4 : Déchiffrage	
16h15-16h45		Module 11 : Initiation direction <i>L. BOUGOUIN (FM3)</i>		Module 11 : Initiation direction <i>L. BOUGOUIN (FM3)</i>
16h30-17h15	TRONC COMMUN 2.3		TRONC COMMUN 2.3	
17h15-17h45	Module 1 : Orchestration		Module 3 : Polyrythmie niveau 2	
17h45-18h30	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	

Pour plus d'informations sur les modules, leur contenu et les niveaux pour lesquels ils sont prévus, rendez-vous sur les annexes : Informations FM.



HORAIRES DES PRATIQUES COLLECTIVES – 2022 / 2023

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

	PRATIQUES COLLECTIVES	HORAIRES	LIEU	ENSEIGNANT
CORDES	Ensembles de guitares	Mercredi Cycles 1 et 2 De 17h00 à 17h30 Fin cycle 2 et cycle 3 de 17h30 à 18h15	Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	François CHAPPEY
	Ensemble à cordes junior	Vendredi de 17h30 à 18h30	Pôle Saint-Exupéry	Stéphanie CUQ
	Orchestre de chambre	Samedi de 10h30 à 12h30	Pôle Saint-Exupéry	Jean-Nicolas RICHARD
VOIX	ICILABA Primaires (à partir du CE1)	Mercredi de 14h15 à 16h00	Pôle Saint-Exupéry	Céline CASTAÑO <i>(merci de garder libre le créneau de 14h30 à 16h30 pour les deux groupes en cas de répétitions ponctuelles communes)</i>
	ICILABA Collèges et lycées	Mercredi de 14h45 à 16h30		
	Atelier lyrique <i>Début des cours le mercredi 21 septembre</i>	Mercredi de 18h00 à 19h30	Salle Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	Alice MACRON
BOIS, CUIVRES, PERCUSSIONS	Orchestre d'harmonie junior	Vendredi de 17h30 à 18h30	Pôle Saint-Exupéry	Cyrille GAULTIER
	Orchestre d'harmonie	Vendredi de 18h45 à 20h30		
PIANO	Atelier de piano collectif	Jedi de 17h30 à 19h30 (2 ou 3 groupes à définir à la rentrée)	Salle Rouge (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	Sabine LABUSSIÈRE
AUTRES	Musique de chambre	A définir à la rentrée en fonction des groupes	Lieu à définir	Cyrille GAULTIER
	Atelier musiques actuelles À partir du cycle 2	Mardi de 18h00 à 20h00	Pôle Saint-Exupéry	Aline COTTA

En complément des orchestres certains professeurs proposent des ensembles de classes de manière hebdomadaire ou sur projets périodiques, nous vous remercions de tenir compte des jours et horaires auxquels vous ou vos enfants pourraient être sollicités :

- **Ensemble de flûtes** : mercredi de 18h30 à 19h30 (salle FM3)



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ?

Il réunit 2 à 3 fois par an l'adjoint à la culture, la direction des affaires culturelles de la Ville de Saintes, le directeur du conservatoire, des représentants de diverses structures et des représentants d'élèves, de parents et de professeurs.

Des dossiers importants concernant l'activité du conservatoire y sont étudiés :

- scolarité
- administration
- animations
- vie des élèves.....

LE RÔLES DES REPRÉSENTANTS :

- transmettre remarques et interrogations
- participer aux débats sur l'organisation
- et les orientations du conservatoire

**PARTICIPER
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
PERMET
DE PRENDRE PART
A LA VIE DU CONSERVATOIRE
ET DE S'Y IMPLIQUER**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les élections des prochains représentants des parents, des élèves et des professeurs, tous élus pour 2 ans, au **conseil d'établissement du Conservatoire**, se dérouleront **du lundi 3 au vendredi 14 octobre 2022 inclus**.

Vous pourrez alors, pour voter, déposer votre bulletin dans l'urne disposée **salle de danse Sercan** ou dans le **studio 21, au 2^e étage du Conservatoire**.

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour devenir représentant de parents ou d'élèves, merci de retourner le coupon ci-dessous au secrétariat **avant le 28 septembre**.

**LE PREMIER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
AURA LIEU DÉBUT NOVEMBRE DANS LES LOCAUX DU CONSERVATOIRE.**



ELECTIONS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE RENTREE 2022

Nom et prénom :

souhaite déposer sa candidature de représentant de

parents

élèves *

* Les élèves candidats doivent être minimum en 6^{ème}



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

Pourquoi adhérer à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes ?

L'association a pour but de :

- constituer un lien entre les parents, les élèves et tous les intervenants du conservatoire
- vous représenter auprès du Conservatoire, de sa Direction et de la Mairie ainsi qu'au conseil d'établissement
- améliorer les conditions d'enseignement, horaires et lieux
- participer à la vie du conservatoire par le biais d'animations diverses (goûters, repas lors des générales des grandes manifestations, fêtes, spectacles, animations, stages, déplacements éventuels, ...)
- obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires locaux (Blanchard Musique et Liberty Dance)
- proposer une assurance auprès de la mutuelle d'assurance des musiciens et des métiers de la musique pour l'instrument (pour une cotisation annuelle compétitive, vous bénéficiez d'une très bonne couverture adaptée à la pratique instrumentale)
- **racheter et vendre des livres et du petit matériel**
 - Nous rachetons et vendons d'occasion les ouvrages de FM utilisés par les professeurs
 - Pour les instruments, nous prenons en « dépôt-vente » les ouvrages, les partitions et le petit matériel

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN DANSE

Les spectacles et projets des classes de danse sont des événements importants que l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC) soutient, notamment en ce qui concerne la tenue vestimentaire des élèves. Les costumes relevant des spectacles sont principalement financés par la Ville, qui en reste propriétaire mais une participation forfaitaire est demandée à chaque famille en complément, selon un tarif établi sur proposition du conseil pédagogique Danse du conservatoire. N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de votre enfant si vous aviez des questions à ce sujet.

Pour les spectacles 2022/2023 et en fonction du cycle auquel appartient votre enfant, la participation demandée aux familles par enfant, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées, sera la suivante :

- 20 € pour les classes Éveil et Initiation
- 30 € pour les élèves du cycle 1
- 40 € pour les élèves du cycle 2
- 50 € pour les élèves du cycle 3

Nous vous remercions de remettre le coupon (page 3) accompagné de votre règlement, **exclusivement par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APEC au secrétariat lors du dépôt du dossier.**

Pour tout autre moyen de paiement, l'APEC reste à votre disposition pour tout renseignement.

**L'APEC fonctionne et vous propose ses services uniquement grâce à ses bénévoles.
L'APEC a besoin de bénévoles et d'adhérents pour continuer d'exister et
défendre les intérêts des usagers**



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION MUSICALE

Bon de commande ci-dessous pour vos manuels de Formation Musicale pour l'année 2022/2023.

Ouvert uniquement aux familles ayant souscrits une adhésion APEC.

Classe / Cycle	Référence manuel	Px unitaire	Qté	Montant Total
Récréàvents 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
Récréàvents 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
Récréàclaviers 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
Récréàclaviers 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
1.3	Jouons avec la FM vol.3 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
1.4	Jouons avec la FM vol.4 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.1	Jouons avec la FM vol.5 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.2	Jouons avec la FM vol.6 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.3	Jouons avec la FM vol.7 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.4	Jouons avec la FM vol.8 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
Cycle 3	Jouons avec la FM vol.9 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
Adultes tous niveaux	Jouons avec la FM vol.adulte S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
<i>Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'APEC</i>		TOTAL A PAYER		

**Merci de joindre à votre commande un chèque de 15€ d'acompte
et remplir le bon d'adhésion (page 3)**



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

Participation aux projets ou costumes des spectacles de danse 2022/2023

Coupon et chèque (à l'ordre de l'APEC) à remettre avec le dossier d'inscription

L'élève : NOM, Prénom :

Niveau / Somme forfaitaire : Éveil / Initiation / Hors cursus = 20 € Cycle 1 = 30 €

Cycle 2 = 40 € Cycle 3 = 50 €

✂-----

Bulletin d'adhésion 2022/2023

Montant de l'adhésion 10,00€ par famille

Adhérent :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

1^{er} enfant: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué : et / ou Pratique collective :

Cycle : F M Cycle :

2nd enfant: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué : et / ou Pratique collective :

Cycle : F M Cycle :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'APEC Date :

Signature :